



Gros travaux à 2 mois de l'achat vice caché ?

Par **Dina29**, le 27/11/2022 à 16:09

Bonjour,

j'ai acheté en septembre un studio.

En octobre je suis prévenue par le gardien qu'il y a des fuites sur partie commune du côté du cabinet de toilette. Le locataire n'a rien signalé. Il n'a pas d'assurance (fait depuis suite à ma demande)

je fais marcher mon assurance. pour recherche de fuite. Pas de fuite mais usure des joints +++ (les carreaux tombent !!)

La douche est complètement à refaire, y compris le placo.

Ai je un recours à même pas 2 mois de l'achat. Je précise que le syndic avait averti les propriétaires lors d'assemblée générale les années précédentes que le problème existait et était inhérent à la construction

Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le 27/11/2022 à 17:12

Bonjour,

rendez-vous dans votre ADIL : <https://www.anil.org/>

Il faudra peut-être envisager une expertise...